

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 14 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège, à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : GUILLOU Claudine ; LE MOIGNE Yvon ; PUILLANDRE Elisabeth ; LOZAC'H Claude ; CHAPPE Fanny ; LINTANF Joseph.



DELBU2023-11-105

Mobilité et formation professionnelles : Modification du tableau des effectifs : agents entretien des locaux - pérennisation de deux postes

Créations de postes permanents liées aux mobilités internes/externes et aux besoins des services

- **Agent d'entretien des locaux 35h/semaine**

Ce poste concerne un agent d'entretien des locaux en CDD depuis le 2 mai 2022. Ses sites d'intervention sont les suivants :

- Crèche de Ploumagoar à raison de 25h/semaine dans le cadre du remplacement d'un agent en congé longue maladie qui ne pourra pas reprendre ses fonctions
- Ecole de musique de Guingamp à raison de 7h /semaine pour remplacer l'agent d'entretien à qui des missions de vagemestre ont été confiées
- Locaux administratifs à raison de 3h/semaine (1h30 service RH mairie et 1h30 Studio Accueil)

Cet agent assure également le remplacement de la cuisinière de la crèche de Ploumagoar pendant ses congés.

- **Agent d'entretien des locaux 28h/semaine**

Ce poste concerne un agent d'entretien des locaux de la crèche de Guingamp en CDD depuis le 31 août 2022. Elle a été recrutée pour remplacer un adjoint technique (30h/semaine) affecté, en plus de ses heures au BIT de Guingamp et à la déchèterie, sur le site de Bourbriac suite au licenciement pour inaptitude physique d'un autre adjoint technique (24h/semaine).

Pendant des mois le service des moyens généraux a eu beaucoup de mal à recruter des agents chargés de l'entretien des crèches de Guingamp et de Ploumagoar. Cette difficulté a été accentuée par un protocole d'hygiène plus strict dans les crèches que sur d'autres sites. Ces deux agents d'expérience donnent satisfaction dans leurs fonctions et recherchent une stabilité dans leur emploi.

Il est ainsi proposé à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- * de créer un poste d'adjoint technique, 35h/semaine
- * de créer un poste d'adjoint technique, 28h/semaine

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De valider la création d'un poste d'adjoint technique (35h/semaine) et d'un poste d'adjoint technique (28h/semaine) ;
- De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.

Et sous réserve de l'avis du prochain CST :

- De valider la suppression d'un poste à temps d'adjoint technique (24h/semaine).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

